# Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 05 juillet 2022

Date de la convocation et publication : 28 juin 2022

<u>Présents</u>: MARCHAL Sylvain, BARBIER Mathieu, BLANCHARD Emmanuel, BRUTSAERT Gwènaëlle, CHEMINADE Monique, DRON Rachel, HERPIN Julien, MARCELLIN Éric, MARGUERITTE Françoise, POUPARD Benoit,

**Pouvoir**: MÉMAIN Martine à MARCHAL Sylvain

Excusé: RINJONNEAU Éric
Absent: VIOLLEAU Christophe

#### **ORDRE DU JOUR**

Approbation et signature du compte rendu de la séance du 24 mai 2022

- Vente d'un terrain « Rue des Mottes »
- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023
- Demande d'autorisation d'un élevage de canards appelants « Rue de la Gare »
- Décision modificative au budget
- Présentation du Point Infos n° 8
- Questions diverses

Est nommé(e) secrétaire de séance : Gwènaëlle BRUTSAERT

# Approbation et signature du compte-rendu de la séance du 24 mai 2022 Approuvé à l'unanimité

#### 2. Vente d'un terrain « Rue des Mottes »

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 03 mai 2022, le Conseil Municipal avait décidé de vendre à Monsieur et Madame ERB une partie de la parcelle cadastrée Section AE n° 8 « Rue des Mottes » au prix de 3.11 € le m² et que la Commune restait propriétaire de la partie de terrain où est implantée la citerne incendie.

Monsieur le Maire fait part que Monsieur et Madame ERB sont aujourd'hui acheteurs de l'ensemble de la parcelle d'une superficie totale de 707 m² et qu'il conviendrait dans ce cas de signer une convention de mise à disposition pour la partie de terrain où est implantée la bâche pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents :

- de vendre l'ensemble de la parcelle cadastrée section AE n°8 à Mr et Mme ERB pour un prix total de 2200€.
- que la totalité des frais afférents à cette vente de terrain seront à la charge des acheteurs
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition pour la partie de terrain où est implantée la bâche pour la DECI et tous documents relatifs à cette vente

#### 3. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 1er janvier 2023

Monsieur le Maire expose que la nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP 2022 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir approuver le passage de la commune de MAZERAY à la nomenclature M57 abrégée à compter du budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable du comptable du SGC de Saint Jean d'Angely

Considérant que la commune souhaite adopter la nomenclature M57 abrégée à compter du 1er janvier 2023, décide à l'unanimité des membres présents :

- 1. d'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la commune de MAZERAY et des budgets annexes
- 2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 4. Demande d'autorisation d'un élevage de canards appelants « Rue de la Gare »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré les futurs acheteurs de la maison située « 19 Rue de la Gare » qui souhaiteraient une autorisation de la mairie pour accueillir une « cinquantaine de canards appelants » dans le terrain de leur propriété.

Monsieur le Maire fait part qu'en l'absence d'indications spécifiques dans le règlement sanitaire départemental, la délivrance de l'autorisation reste à l'appréciation des élus.

Néanmoins, après attache prise auprès de la Chambre d'Agriculture et de la Direction Départementale de la Protection de la Population, plusieurs points de vigilance sont à prendre en considération :

- la distance entre l'élevage et les habitations qui sont très proches et des nuisances sonores et olfactives que cela va représenter pour le voisinage
- les mesures de biosécurité envisagée par l'administré pour prévenir et éviter les risques de diffusion et transmission de maladie infectieuses.

Concerné par l'affaire, Monsieur le Maire fait part qu'il va s'abstenir et ne prendra pas part au vote.

Considérant les recommandations reçues de la chambre de l'agriculture et de l'inspectrice en santé et protection animales, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, par 9 voix pour et 2 abstentions, de ne pas accorder l'autorisation d'accueillir des canards appelants aux propriétaires du n° 19 Rue de la Gare - 17400 MAZERAY

#### 5. <u>Décision modificative au budget</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2022 :

#### **Section INVESTISSEMENT**

| Dépenses                              |            | Recettes                       |          |
|---------------------------------------|------------|--------------------------------|----------|
| 21534 (041) Réseaux d'électrification | 732.75 €   | 13258 (041) Autres groupements | 732.75€  |
|                                       |            |                                |          |
| 21534 (68) Réseaux d'électrification  | 732.74 €   |                                |          |
| 2315 (109) DECI                       | - 732.74 € |                                |          |
| Total dépenses                        | 732.75 €   | Total recettes                 | 732.75 € |

# 6. <u>Présentation du Point Infos n° 8</u> (rapporteur Emmanuel BLANCHARD)

# **Questions diverses**

#### Mise à disposition du terrain de sports

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le SCA (Sporting Club Angérien) sollicite l'utilisation du terrain de sports et de ses équipements pour la pratique du football Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention à signer avec le SCA et propose de fixer une redevance annuelle pour l'utilisation de cet équipement. Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité:

- De donner un avis favorable à la demande du SCA et de fixer le montant de la redevance annuelle à 1 000 € (mille euros) avec une réserve sur le coût réel de l'utilisation de ces installations sportives
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Président du SCA -Sporting Club Angérien - 17400 SAINT JEAN D'ANGELY

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal

### Présentation du projet 4 L Trophy:

Monsieur le Maire faire part que Noémie GIRAUDEAU, habitante de Véron, va participer à l'édition 2023 (du 16 au 26 février) du 4L Trophy

Ce rallye, qui se déroule dans la région sud marocaine, est organisée en partenariat avec de nombreuses associations caritatives, dans le but de récolter des dons pour notamment la construction d'écoles, de garderies, de blocs sanitaires, de puits......

Si vous souhaitez les aider dans leur projet, vous pouvez déposer à la mairie de Mazeray des cahiers, crayons.... qui seront remis aux enfants sur place

- <u>13 juillet</u> : Repas organisé par l'APS avec bal populaire et feu d'artifice offerts par la commune
- Moto Cross: Championnat du Monde les 20 et 21 août
- ASCM: Concours National Hippique les 20 et 21 août
- <u>Gîtes communaux</u>: rencontre avec un maître d'œuvre, un autre à venir, le point sera développé dans un prochain conseil.
- Debrief sur le conseil d'école.

Séance levée à 20H27